

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MARDI 9 AVRIL 2024**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 9 AVRIL 2024**

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le **MARDI 9 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 27 mars 2024.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** :

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. BOULET Michel.

---

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 21h30

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2024 : AJUSTEMENT « TRAVAUX DE L'HOTEL DE VILLE » .**

**2024-04-N° 8a**

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des Communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

**CONSIDERANT** que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Ville ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en séance le 26 mars 2024 ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE** - D'AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « Travaux de l'Hôtel de Ville » et les répartitions de crédits de paiements suivants :

Votée sur la période **2018-2025**, concerne l'ensemble des travaux (Mise en accessibilité / Aménagement des bureaux de l'entresol et du 1<sup>er</sup> étage / Aménagement des bureaux en rez-de-chaussée) ;

Montant total de l'AP sur la période : **2 974 817,78 €TTC**, selon la répartition suivante :

Année	Montant des CP (TTC en €)
CP 2018	11 889,00 €
CP 2019	1 457 488,14 €
CP 2020	147 675,75 €
CP 2021	63 835,72 €
CP 2022	21 559,10 €
CP 2023	0,00 €
<b>CP 2024</b>	<b>500 000,00 €</b>
CP 2025	772 370,07 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressources	Montant
Etat - Soutien à l'investissement public local (SIPL)	420 683,57 €
FCTVA	443 507,12 €
AUTOFINANCEMENT	2 110 627,09 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Claude DISSAUX

MAIRIE D'AIRE SUR LA LYS  
sur la LYS  
PAS DE CALAIS